

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2020 à 20h30

Présents : Damien GAUTHIER, François TURCIN, Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE, Sylvie SEGALT, Luc NOLET, Bruno ZAROS, Yannick VILLEDIEU, Pierrick LAROCHE, Émilie SEGUINOT, Christian RAPOSO DO CARMO, Lucia DA SILVA PINHO, Bruno DI-BLAS

Absente excusée : Florence CHAMON, pouvoir donné à Olivier Savary

- ❖ DUP : la déclaration d'utilité publique concernant le projet d'acquisition de terrains situés "sur la Montée" est validée par la préfecture ; le 24 juillet, une requête en annulation est déposée au Tribunal Administratif contre la Préfecture par M. Denis Lorot, qui conteste le projet dans son ensemble. La commune est concernée à titre d'observateur.

Damien Gauthier relate sa rencontre avec la Secrétaire Générale de la Préfecture, assistée de représentants des services juridiques chargés d'apporter une réponse à la requête au tribunal Administratif.

Une attention particulière doit être apportée sur ce projet car il existe également un projet privé de lotissement (projet porté par M. Jean François Bordet).

Une nouvelle évaluation de la valeur d'achat des terrains sera demandée aux Domaines, la précédente évaluation ayant été estimée par rapport au prix de terrain agricole, alors que le zonage concerné est classé 1AU.

Il est proposé au conseil municipal de procéder au vote concernant :

- Le recours aux Domaines pour une évaluation du prix d'acquisition des terrains :
14 voix pour.
- Le recours aux services d'un cabinet d'avocats : présentation de 2 devis ; le cabinet Rouif est retenu avec
13 voix pour, 1 abstention (Sylvie Ségault).

Olivier Savary ne participe pas aux votes, étant concerné par le projet.

Damien Gauthier propose de rencontrer M. Denis Lorot pour rechercher une solution amiable.

M. Denis Lorot étant présent, Damien Gauthier propose une suspension de séance afin de lui donner un droit de réponse. M. Lorot présente sa version de l'historique du projet et tient à ce que les nouveaux membres du conseil soient informés de ses déboires.

M. Jean François Bordet, également présent, concerné par le projet privé, a également pu s'exprimer mais n'a pas apporté de nouvelles informations concernant l'évolution de son projet.

Après ces échanges, reprise de la séance et de l'ordre du jour.

- ❖ Point sur les travaux :

- Le Proximarché : l'entreprise Marshall, retenue lors du précédent conseil, se voit obligée de renoncer aux travaux suite à une défection totale de son personnel.

L'entreprise Beltramelli, qui avait fourni un devis, est sollicitée et nous a apporté un nouveau devis, plus détaillé, mais également moins important que le précédent (14 747,32 €)

Nous avons demandé une intervention supplémentaire pour prendre en compte les infiltrations d'eau constatées en août lors d'une forte pluie ; cette option porte le montant final du devis à 18 989,56 €.

Il est procédé au vote : accepté à l'unanimité. Les travaux débiteront fin septembre.

- Logements Lafarge : l'interphone sera remplacé (774 €) et une réflexion est engagée pour la porte côté parking.
- Remplacement des stores de la porte d'entrée de la mairie.

- ❖ Digitalisation et dématérialisation : la société CERIG, qui fournit actuellement les logiciels de paye, comptabilité et listes électorales, propose une série de logiciels :

- Gestion du cimetière
- Etat civil
- Dématérialisation des actes envoyés aujourd'hui en version papier
- Recensement militaire

- Interface PASRAU de prélèvement de l'impôt à la source

L'acquisition s'élève à 3 840 € TTC, plus 12% par an de maintenance. Accepté à l'unanimité.

- ❖ Free mobile: a contacté la mairie pour l'installation d'un mât de télétransmission : proposition d'utiliser le château d'eau. La compétence numérique est du ressort de la 3CVT.
- ❖ Secrétariat : notre nouvelle secrétaire sera présente le 16 novembre ; elle fut reçue en entretien par Damien Gauthier, Philippe Sodoyer et Bruno Di Blas. Nous prenons le risque d'avoir 2 secrétaires si Corine Pisceri était amenée à reprendre son activité après son arrêt de travail.
- ❖ CPI :
 - Nous avons reçu la candidature d'une mineure, Angèle Ratte, 17 ans, déjà formée à Ligny-le-Châtel. Elle ne peut intervenir que sous la responsabilité d'un tuteur du CPI de Maligny en attendant sa majorité. Damien Gauthier valide cette candidature.
 - Le chef de corps nous fait parvenir une liste d'équipements à acquérir, notamment pour la nouvelle recrue mais aussi pour renouveler du matériel. La liste comporte des éléments qui seront retirés (les cagoules, entre autre). Yannick Villedieu demande s'il ne serait pas intéressant d'obtenir un devis en passant par l'UGAP (groupement d'achat public). Il se renseigne, mais le principe de l'acquisition est retenu à l'unanimité.
- ❖ Questions diverses :
 - Appel à candidature pour siéger aux commissions ouvertes aux élus des conseils municipaux par le président de la 3CVT :
 - Bruno Zaros se propose pour la commission tourisme.
 - Philippe Sodoyer et Olivier Savary sont sur le Syndicat de la Vallée du Serein.
 - François Turcin se propose aux commissions des travaux et du développement numérique.
 - Rugby Club Chablisien : le club demande de pouvoir continuer à utiliser le terrain et propose d'étudier la réfection du vestiaire ; ce point sera étudié ultérieurement.
 - SDEY : une erreur de tarification de la part du SDEY nous est présentée concernant l'extension du réseau rue des Maisons Rouges ; nous décidons de ne pas donner suite, l'erreur n'est pas de notre fait.
 - Location de salles : la commission communication se réunira prochainement pour établir un protocole sanitaire à fournir aux loueurs.
 - Le Plan Communal de Sauvegarde est mis à jour par Damien Gauthier ; il sera transmis aux services de la Préfecture.
 - Parole aux élus :
 - Olivier Savary a siégé au Syndicat de la Vallée du Serein pour la réélection du président sortant.
 - Pierrick Laroche demande s'il faut facturer aux habitants les bombes insecticides utilisées pour les nids de guêpes ; explications apportées par Xavier Ratte et Bruno Di Blas.
 - La rentrée scolaire s'est correctement déroulée ; notre agent Déborah est en arrêt, un contrat de travail est signé avec M. Chavignon pour ce remplacement temporaire.
 - Une réunion du SIVOS est programmée le 1^{er} octobre.
 - Points noirs en voirie :
 - La commission étudiera prochainement l'installation de miroirs à certains carrefours jugés dangereux.
 - Contact à prendre avec le SDEY pour l'éclairage du passage-piétons situé proche de la boulangerie (scolaires).
 - Marquage au sol pour le bus dans le sens Ligny-le-Châtel / Chablis.
 - Etudier la modification de priorité au carrefour du RD et de la déchèterie (balise).
 - Achat d'une plaque pour la Rue Neuve.

Séance levée à 23 heures